



# Bonnes pratiques d'emploi des antibiotiques en médecine vétérinaire

**Rôle et responsabilité des  
éleveurs professionnels**

**Journée régionale  
d'information  
sur  
l'antibiorésistance  
15 Décembre 2017  
Dijon.**

# Bases réglementaires

- **La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014** d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a introduit des **dispositions d'encadrement et de surveillance de l'utilisation des antibiotiques**
- **Art. L. 5141-14-3 du code de la santé publique**

Le recours en médecine vétérinaire à des médicaments contenant une ou plusieurs substances **antibiotiques** est effectué dans le respect de recommandations de bonne pratique d'emploi destinées à prévenir le développement des risques **pour la santé humaine et animale liés à l'antibiorésistance.**

# Bases réglementaires

Mesures de maîtrise de ces résistances aux antibiotiques en médecine vétérinaire :

- Développement des outils de surveillance de l'utilisation d'antibiotiques et des antibiorésistances
- Promotion d'un usage prudent et raisonné des antibiotiques dans le monde animal.

**=> Arrêté du 22 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques d'emploi des médicaments contenant une ou plusieurs substances antibiotiques en médecine vétérinaire**

# Bonnes pratiques d'emploi des antibiotiques en médecine vétérinaire

**S'adressent :**

- **Aux prescripteurs : vétérinaires** (médecine et chirurgie des animaux)
- **Aux ayants droits : pharmaciens d'officine, vétérinaires** (pharmacie vétérinaire)
- **Aux utilisateurs :**

**Éleveurs professionnels**

**Détenteurs d'animaux de compagnie et de loisir**

# Principes de l'utilisation prudente

Il s'agit de respecter l'ensemble des principes suivants

- **soigner les animaux pour qu'ils ne soient plus malades**
- **préserver l'efficacité des antibiotiques et garantir leur utilisation rationnelle chez les animaux**
- **prévenir ou limiter le transfert des bactéries au sein des populations animales**

# Principes de l'utilisation prudente

- **empêcher ou restreindre le transfert des bactéries résistantes entre les animaux, l'homme et l'environnement**
- **préserver l'efficacité des antibiotiques destinés à l'homme**
- **préserver la santé du consommateur en garantissant la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et en le protégeant du risque de transmission de bactéries résistantes aux antibiotiques**

# Rôle et responsabilités des éleveurs professionnels

## Mesures de gestion de l'élevage, d'hygiène et de biosécurité

Les mesures de prévention sanitaire des maladies infectieuses sont privilégiées : réduction des facteurs de risques d'apparition de maladies.

- Conduite de l'élevage : type d'élevage, alimentation, eau, bâtiments , matériel, ambiance ;
- Etapes de production à risques ;
- Regroupement et transport d'animaux ;
- Niveau des mesures de biosécurité.

# Rôle et responsabilités des éleveurs professionnels

## Mesures de gestion de l'élevage, d'hygiène et de biosécurité

### Conformes aux guides sectoriels de bonnes pratiques d'hygiène en élevage

- Exemples (Institut de l'élevage) :
  - Des veaux allaitants en bonne santé - Conduite d'élevage adaptée et bâtiments bien conçus.
  - De bonnes pratiques d'élevages et des nurseries performantes pour des veaux en bonne santé.
  - Bonnes pratiques d'élevage et bergerie adaptée.



# Rôle et responsabilités des éleveurs professionnels

## Mesures de gestion de l'élevage, d'hygiène et de biosécurité

Conformes aux préconisations formulées dans **le protocole de soins par le (s) vétérinaire (s) en charge du suivi sanitaire permanent de l'élevage.**

**Diagnostic vétérinaire établi suite à**

Un examen clinique  
**systematique**  
des animaux

OU

Un **suivi sanitaire permanent** de  
l'élevage

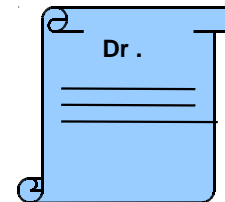
Des soins réguliers

Un bilan sanitaire

Un protocole de soins

Des visites de suivi

**Si besoin, rédaction d'une  
ordonnance remise  
obligatoirement à l'éleveur**



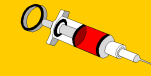
# Contenu du protocole de soins

1. Mesures générales de prévention

2. Pathologies prioritaires :

Mesures sanitaires de lutte

Modalités de mise en œuvre des traitements



Critères d'alerte sanitaires déclenchant une visite



3. Autres pathologies déjà rencontrées :

Modalités de mise en œuvre des traitements



Critères d'alerte sanitaires déclenchant une visite



4. Informations à communiquer au vétérinaire afin de suivre l'évolution de l'état sanitaire

# Rôle et responsabilités des éleveurs professionnels

## Respect du protocole de soins

- Modalités de mise en œuvre et les précautions à prendre en cas de traitement médicamenteux ;
- Respect des critères d'alerte sanitaire déclenchant une nouvelle visite du vétérinaire ;
- Communication au vétérinaire des informations prévues et spécifiées dans le protocole de soins ;
- Information complète et transparente du prescripteur par le détenteur :
  - sur les protocoles de soins en place ;
  - sur les traitements effectués.

# Rôle et responsabilités des éleveurs professionnels

## Respect de la prescription

- Avant la rédaction de la prescription, l'éleveur estime la masse corporelle le plus précisément possible et en informe le prescripteur.
- Le détenteur des animaux s'assure du respect des doses, du rythme d'administration, de la durée et de la voie d'administration prescrits.
- En cas de non-guérison évaluée selon les critères indiqués, il alerte le prescripteur.

# Rôle et responsabilités des éleveurs professionnels

## Administration des antibiotiques :

La contention des animaux est un prérequis systématique à l'administration individuelle d'un antibiotique .

## Lors d'administration d'antibiotiques injectables :

- Le schéma thérapeutique (dose, fréquence d'administration, durée de traitement), la voie d'administration, le lieu d'injection **sont conformes à la prescription.**
- L'utilisation de matériel d'injection à usage unique est recommandée.
- La durée de conservation après ouverture du médicament est respectée.

# Rôle et responsabilités des éleveurs professionnels

## Lors d'administrations collectives par voie orale :

- Modalités permettant une distribution des quantités nécessaires au groupe d'animaux ciblés.
- Administration par voie orale d'un antibiotique incorporé dans l'aliment ou l'eau de boisson que sur des bandes ou lots d'animaux homogènes.
- Absence d'altération des propriétés des médicaments administrés par le mode de distribution via l'aliment ou l'eau.

# Rôle et responsabilités des éleveurs professionnels

## Traçabilité

- Chaque traitement est notifié dans le registre d'élevage au fur et à mesure de son exécution.
- Les ordonnances et résultats d'examens complémentaires et de tests de sensibilité sont consignés dans ce registre.



# Rôle et responsabilités des éleveurs professionnels

## Stockage

- Détention dans un meuble et/ ou local accessible aux seuls responsables des soins et dans le respect des températures préconisées.
- Aliments médicamenteux stockés de telle sorte qu'aucune contamination croisée avec d'autres aliments pour animaux ne puisse se produire.
- **La réutilisation éventuelle des antibiotiques en cours de validité est conditionnée à la rédaction d'une ordonnance adaptée à ce nouveau traitement.**

# Rôle et responsabilités des éleveurs professionnels

## Elimination

- Les médicaments antibiotiques non utilisés ainsi que les conditionnements primaires sont éliminés par une filière appropriée.

# Rôle et responsabilités des éleveurs professionnels

## Pharmacovigilance

- Les éleveurs ou détenteurs professionnels rapportent au vétérinaire qui les a prescrits, à tout vétérinaire intervenant dans l'élevage, les incidents ou effets qu'ils constatent suite au traitement d'animaux par des médicaments antibiotiques.
- Ils peuvent également utiliser le portail de déclaration existant auprès de l'agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV).

# L'éleveur: un acteur incontournable dans la lutte contre l'antibiorésistance

## Diminution de l'utilisation des antibiotiques

- Bonnes pratiques d'hygiène en élevage
- Mise en œuvre des mesures de prévention préconisées dans le protocole de soin.

## Utilisation prudente et raisonnée des antibiotiques

- Quand il faut: sur prescription
- Comme il faut: respect de la prescription

## Enregistrement des traitements administrés

- Information du prescripteur
- Garantie de la sécurité sanitaire des aliments.